

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon l'Arrêté du 22 Mars 2004

ATTESTATION de CLASSEMENT

Objet : **Homologation d'une gamme de caissons de ventilation mécanique contrôlée avec ou sans variateur de fréquence**

Essais n° : **05-H-033** Effectués le : **09 Février 2005**
05-E-076 **21 Mars 2005**

Procès verbal n° : **05-E-076**

Demandeur : **ALDES AERAIQUE**
20, BOULEVARD JOLIOT CURIE
F - 69694 VENISSIEUX CEDEX

Concernant : Une gamme de caissons de ventilation mécanique contrôlée.

- Référence : VEC :
- Tailles : 240, 271, 321 et 382.

Il s'agissait de caissons réalisés en tôle d'acier galvanisé, équipés chacun d'un moto ventilateur à transmission indirecte avec poulies motrice / réceptrice en fonte et courroie trapézoïdale. Ces caissons pouvaient être équipés de variateur de fréquence avec organe de régulation de pression et d'interrupteur de proximité monté sur le coffret du variateur. Les moteurs électriques triphasés asynchrone 400 V / 50 Hz, classe d'isolation F, classe d'échauffement B étaient munis d'une buse de refroidissement fixée en partie basse du caisson.

Chaque roue comportait des aubes à action en tôle d'acier galvanisé fixées par sertissage :

Appareils validés	VEC 240	VEC 271	VEC 321	VEC 382*
φ extérieur de la roue (mm)	242,3	271,8	324	384,2
φ intérieur de la roue (mm)	196,6	226,1	263,8	324
largeur des aubes entre flasques (mm)	227,9	256,5	307,8	368,3
Rayon courbure (mm)	16,71	16,71	22,6	22,6
Angle courbure (°)	96	96	95	95
Épaisseur de l'aube et ailettes serties (mm)	0,8	0,8	0,8	0,8
vitesse de rotation maximale autorisée sur la roue (trs/min)	1010	1010	755	727

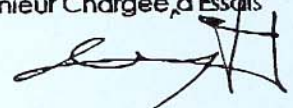
* Appareil testé à vitesse max. et vitesse mini.

L'utilisation du variateur de fréquence régulaît la pression interne du caisson à 150 Pa permettant d'obtenir le débit volumique de référence à température ambiante mesuré de 690 m³/h.

Conclusions : **TEMPERATURE DES GAZ EXTRAITS** : **QUATRE CENTS DEGRES CELSIUS (400 °C)**
DUREE DE FONCTIONNEMENT : **TRENTE MINUTES (30 minutes)**
DIAMETRE MAXIMAL DE BOUCHE : **125 mm**

Fait à Maizières-lès-Metz, le 20 juin 2005

Kristelle BISCH
Ingénieur Chargée d'Essais



Cette attestation de classement n'a qu'une valeur informative. Seuls le procès-verbal et ses éventuelles extensions de classement qui seront définies - et dans leur version intégrale - permettent la vérification de conformité nécessaire à la validité de l'objet (la durée de validité du procès-verbal sera limitée à 9 mois ou 5 ans).